



Déclaration Liminaire

Comité Social d'Administration Local - Formation Spécialisée du 4 juin 2024

Monsieur le Président,

L'essence même de cette instance réside dans sa compétence à traiter des sujets en matière d'hygiène, santé et sécurité au travail. Alors, discutons-en.

Concernant leur sécurité juridique et financière, les agents des Finances Publiques de la Somme sont inquiets de constater qu'une première condamnation d'un collègue par la Cour des Comptes ait été prononcée alors que la Direction Générale assurait que ce genre de décision resterait particulièrement exceptionnel. A la CGT Finances Publiques, nous avons pourtant alerté la direction générale de l'impact de cette réforme des gestionnaires publics. Désormais, tous justiciables, les risques quotidiens pris par les agents des finances publiques sont concrets sans que les rémunérations ne soient à la hauteur de ces responsabilités. Pour rappel, le collègue condamné ne touchait qu'une prime d'encadrement de 92 € ! C'est peu pour autant de responsabilités.

Les agents des Finances Publiques de la Somme attendent des mesures concrètes qui les protègent dans l'exercice de leurs fonctions.

Concernant la santé au travail, la CGT Finances Publiques de la Somme a pu constater lors de ses différentes visites de services, à quel point les collègues sont en souffrance : souffrance parce que leur conscience professionnelle exige d'eux qu'ils accomplissent leurs missions malgré le sous-effectif de leur service, souffrance parce qu'une épée Damoclès plane sur eux, celle d'une sanction en cas d'erreur, et ce ne sont ni cette récente décision de la cour de des comptes, ni le projet de loi « pour l'efficacité de la Fonction Publique » dont l'une des mesures serait de faciliter le licenciement des fonctionnaires qui les rassurera.

Pourtant, la Direction Générale a pris de louables mesures pour assurer la sécurité physique de certains agents particulièrement exposés. Pour preuve de cette bonne volonté de protection, plusieurs véhicules de services sont désormais mis à leur disposition pour réaliser leurs missions, comme c'est le cas à la DDFiP de la Somme depuis octobre dernier. Les services ont joué le jeu jusqu'à la publication récente d'une note départementale déchargeant la responsabilité de la DDFiP de l'entretien du véhicule et mettant en cause, avec défiance, la probité de l'ensemble des agents utilisateurs de ces véhicules, agents sur lesquels pèsent visiblement une présomption de mauvaise utilisation du véhicule et par conséquent la nécessaire menace de sanctions disciplinaires. Quel bel encouragement d'une mesure écologique et source d'économies budgétaires ! Cette note est particulièrement contre productive, à tel point que les collègues se trouvent désormais encouragés à prendre leur propre véhicule, une façon pour eux d'échapper à ce carcan procédurier, une note à l'image d'une administration bien éloignée du secteur privé dont elle entend pourtant s'inspirer dans de nombreux domaines, notamment organisationnel.

Dans la même veine, on citera les difficultés que rencontrent les collègues pour se faire rembourser leurs frais de mission, la validation de ces frais est un long chemin de croix !

Monsieur le directeur par intérim, les agents des Finances Publiques de la Somme ont accueilli favorablement l'augmentation de leur régime indemnitaire mais ils ne sont pas dupes ! Ces augmentations successives ne sont pas à la hauteur de l'inflation qu'ils subissent depuis de nombreuses années. Aussi, la CGT Finances Publiques de la Somme continuera à revendiquer, dans cette enceinte, une hausse de rémunération et à défendre le statut des fonctionnaires, gage de la qualité du service public !